



RCS : LE MANS

Code greffe : 7202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 40006

Numéro SIREN : 434 326 997

Nom ou dénomination : A3dess

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2013 sous le numéro de dépôt 5158

A3DESS

S.A.R.L au capital de 8 000 euros

Siège social : 39 rue Virette

72400 LA FERTE BERNARD

RCS : 434 326 997

Rapport du Commissaire à la transformation
*Sur la transformation de la SARL en Société par Actions
Simplifiée (SAS)*



ADH Experts 8 rue Claude Bernard – BP 30 364 28 007 Chartres Cedex	ADH Paris 35 rue Pierre Brossollette 92 300 Levallois Perret	SAFREC 600 rue de la Juine – Olivet 45 000 Orléans Cedex
---	---	---

Tel : 02.37.25.15.15 Fax : 02 37 34 36 51.

E-mail : adh.experts@adhexperts.fr Site : www.adhexperts.fr

R A P P O R T

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L 224-3 du Code de Commerce, par décision unanime des associés en date du 29 novembre 2013, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Par ailleurs, en exécution de la mission qui nous a été confiée par la même décision, et en application de l'article 223-43, al. 3 du Code de Commerce, nous avons établi ce rapport sur la situation de votre société.

Nous avons l'honneur de vous présenter ci-dessous nos deux rapports.

1. APPRECIATION DE LA VALEUR DES BIENS DE L'ACTIF SOCIAL ET DES AVANTAGES PARTICULIERS

Nous avons effectué nos travaux sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. La doctrine professionnelle requière la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social, qui ont été évalués conformément aux règles et principes comptables en vigueur.

A3DESS

Transformation en SAS

Dans le cadre de l'examen d'éventuels avantages particuliers, les contrôles auxquels nous avons procédé, n'ont pas révélé d'existence de tels avantages.

Compte tenu du niveau des capitaux propres et du résultat bénéficiaire prévu sur la période, nous attestons que le montant des capitaux propres net des distributions de dividendes au jour de réalisation de la transformation se trouve, dans ces conditions, supérieur au montant du capital social.

2. SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons effectué nos travaux sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. La doctrine professionnelle requière la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Aucun évènement susceptible d'affecter les capitaux propres, survenu entre le début de l'exercice social et la date du présent rapport, n'a été porté à notre connaissance.

A3DESS

Transformation en SAS

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle que nous l'avons analysée, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Chartres, le 17/12/2013

Pour la S.A. A.D.H. EXPERTS,

Le responsable technique et mandataire social



Marie-Claude GUÉDÉ
Commissaire à la Transformation